

Procès-verbal de la quatre-vingt-douzième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tenue le lundi 7 octobre 2024 en visioconférence (application Teams).

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Suzanne Bonenfant | <input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard |
| <input type="checkbox"/> M. Martin Côté | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente | <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé | <input type="checkbox"/> M. Patrice Perron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Yanik Tourigny |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault | | |

Invitées

Me Élisabeth Plourde, directrice adjointe des affaires juridiques
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du directeur des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile
4. Démission d'un administrateur
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que lu par la présidente.

3. Nomination du directeur des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, informe du processus de sélection effectué pour combler le poste de directeur(trice) des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile. Les entrevues se sont déroulées le 27 septembre 2024, et les membres du comité de sélection sont unanimes quant au choix de M. Gilles Auclair à ce poste. Ils recommandent de fixer son salaire annuel à 148 500 \$ (classe 47).

Résolution # CAE-92-2024-2914

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean prévoit un poste de directeur(trice) des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection rigoureux a été réalisé dans les dernières semaines;

CONSIDÉRANT que l'entrevue de sélection s'est tenue le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Gilles Auclair pour occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les classes salariales sont évaluées par le MSSS et acceptées par le Conseil du trésor (CT);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs (article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

CONSIDÉRANT que l'article 15.1 du « Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux », précise que le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale dans laquelle elle est nommée;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(trice) des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile a été autorisé par le MSSS comme étant un poste de classe 47, dont le minimum de la classe est de 136 089 \$ et le maximum de 176 916 \$;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de M. Gilles Auclair pour occuper cette fonction.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Gilles Auclair à titre de directeur des programmes déficiences – TSA – réadaptation et soutien à domicile, et de fixer son salaire annuel à 148 500 \$.

4. Démission d'un administrateur

La présidente, Mme France Guay, fait part de la réception d'une correspondance reçue, le 4 octobre dernier, de la part du M. Martin Côté, l'informant de sa démission à titre de membre du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. M. Côté était le représentant du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP).

Suite à une démission et conformément à l'article 20 de la Loi 10, dans le cas d'un membre désigné, cette vacance doit être comblée par résolution du conseil d'administration, pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre au même titre que celui qu'elle remplace.

Étant donné la mise en place prochaine des conseils d'administration d'établissements dans le cadre du projet de loi 15, la démarche pour pourvoir ce poste vacant sera effectuée ultérieurement.

Avant la prise de décision, les membres partagent leur appréciation au niveau du travail accompli par M. Côté au cours des dernières années. Une motion de félicitations est proposée afin de le remercier pour sa précieuse implication au sein du conseil d'administration et pour souligner ses qualités et ses compétences personnelles et professionnelles d'administrateur.

Résolution # CAE-92-2024-2915

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Martin Côté, à titre de membre désigné par le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, reçue le 4 octobre 2024;

CONSIDÉRANT sa participation active et son engagement qui ont grandement enrichi les discussions et ont été déterminants pour le bon fonctionnement du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT son expertise professionnelle et son importante contribution qui ont permis d'orienter les décisions et faire avancer les projets;

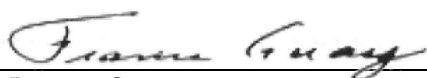
CONSIDÉRANT son professionnalisme et son intégrité hors du commun.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter la démission de M. Martin Côté.
2. De lui transmettre une motion de félicitations afin de le remercier pour son implication au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean pendant de nombreuses années.

5. Levée de la séance

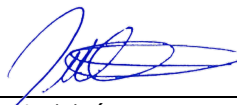
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16 h 10 sur proposition dûment appuyée.



France Guay
Présidente du conseil d'administration

2025-02-17

Date



Julie Labbé
Présidente-directrice générale et
secrétaire du conseil d'administration

17 février 2025

Date